



Comment céder des parts de sarl quand on est associé minoritaire

Par **Valladier**, le **22/09/2008 à 17:43**

Je suis porteur de parts dans une sarl depuis 8ans et je souhaite me liberer de cette entreprise en cédant mes parts.
J'ai en compte courant la somme de 45000 €
Comment puis-je céder ces parts et récupérer mon compte courant?
Puis-je demander à la société de racheter mes parts et si oui à quel prix?
Je détiens 25% des parts et ne trouve pas d'amateur pour cette cession!
Merci de votre reponse

Par **Stephanie8230**, le **22/09/2008 à 20:53**

Bonjour,
Sur la cession de vos parts sociales, il est courant que les associes minoritaires aient des difficultés a trouver un acquéreur. De plus, dans les SARL, les cessions a des associes extérieurs sont soumises a l'agreement des associes de la société (en résumé, vous devez informer ces-derniers de la cession et obtenir leur accord). Dans votre cas, faute d'acquéreur, vous avez la possibilité de demander a sortir de la société pour de justes motifs, contre indemnisation par celle-ci à la valeur réelle des parts sociales. La société vous rachètera donc vos parts.
Sur le remboursement de votre compte courant, il faut en premier lieu vérifier s'il existe une convention de compte courant mentionnant un blocage quelconque. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez a tout moment demander son remboursement a la société par simple courrier recommandé...a la condition que la société dispose des fonds bien sur!
Restant a votre disposition

Par **Valladier**, le **01/10/2008 à 14:49**

Comment puis-je demander à sortir de la société pour justes motifs ; quels sont les termes que je dois utiliser ?
Quelle est la procédure ?
Actuellement la société a accepté un échéancier pour rembourser mon compte courant, celui-ci est établi pour une période de 10 ans sauf changement de situation . Les mensualités ne sont pas toujours payées il me faut régulièrement relancer
A ce jour, j'ai un besoin impérieux de fonds, comment puis-je dénoncer cet accord, demander le paiement intégral ou exiger un paiement sur un terme moins long (trois à cinq ans) ?

Par **msdr**, le **14/05/2012 à 09:00**

comment ceder mes parts d'une sarl je suis minoritaire
cordialement
mr cormont

Par **msdr**, le **14/05/2012 à 09:02**

merci de me repondre
cordialement
mr cormont